

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_066**

**MODIFICATION DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT  
COMMUNAUTAIRE DE VER-SUR-MER  
Séance du 19 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 13 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 septembre 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	31	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant d'André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER  
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD  
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Philippe ONILLON  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Guillaume LEMENAGER  
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE  
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Christian GUESDON  
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN  
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.*

**DEL2024\_066 : MODIFICATION DE LA VOIRIE D'INTÉRÊT  
COMMUNAUTAIRE DE VER-SUR-MER**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2017\_138 du 18 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie,
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 autorisant la communauté de communes à modifier ses statuts,
- Vu la délibération du 3 avril 2023 du conseil municipal de Ver-sur-Mer relative à la rétrocession de l'impasse des Roquettes par l'association syndicale du lotissement des Roquettes à la commune de Ver-sur-Mer,
- Vu la délibération du 17 mars 2024 du conseil municipal de Ver-sur-Mer relative à la rétrocession des voiries du lotissement les Jardins du Phare (Rues Marc Chagall, Henri Matisse et Georges Braque) par LM Promotion à la commune de Ver-sur-Mer,
- Vu l'avis favorable de la commission voirie et entretien des infrastructures du 3 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 12 septembre 2024.

Considérant que, suite aux rétrocessions de voiries visées ci-dessus, la commune de Ver-sur-Mer sollicite aujourd'hui leur reprise dans la voirie d'intérêt communautaire.

Considérant que l'ensemble des voiries communales sont d'intérêt communautaire.

Considérant que la commune de Ver-sur-Mer s'engage à classer dans son domaine public communal et à assurer la gestion et l'entretien des équipements suivants : trottoirs et bordures, espaces verts, réseau des eaux usées, réseau des eaux pluviales et le marquage au sol spécifique tel que la résine gravillonnée délimitant la voirie des trottoirs.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DÉCIDE** de modifier l'intérêt communautaire de la compétence voirie en intégrant l'impasse des Roquettes et les voiries du lotissement les Jardins du Phare (rues Marc Chagall, Henri Matisse et Georges Braque) à Ver-sur-Mer.

**DIT** que la communauté de communes assurera l'entretien de la voirie dans la limite de ses compétences.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE  
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN